



Ordre des
**TECHNOLOGUES
PROFESSIONNELS**
du Québec

RECRUDESCENCE DE LA ROUGEOLE : LA PRÉVENTION ET LA VIGILANCE SONT DE MISE

Montréal, 3 avril 2024 –

La rougeole est une maladie respiratoire virale grave et extrêmement contagieuse. Elle se caractérise par de la fièvre et des éruptions maculopapulaires et exanthémateuses généralisées. L'infection par le virus de la rougeole peut entraîner de graves complications. La période de contagiosité débute quatre jours avant l'apparition de l'éruption cutanée et se poursuit jusqu'à quatre jours après.

La santé publique suit de près la situation de la rougeole à l'international et au Québec. Quelques cas de rougeole ont d'ailleurs été confirmés au cours des dernières semaines dans la région de Montréal et les informations disponibles laissent suspecter qu'une circulation du virus est présente dans la communauté.

CAMPAGNE DE VACCINATION DE MASSE

Afin de répondre rapidement à la demande pour la mise à jour de la vaccination contre la rougeole, le Directeur national de la Santé publique a annoncé le déploiement d'une campagne vaccinale de masse.

Les technologues professionnels en orthèses, prothèses et soins orthopédiques sont des professionnels qui pourraient soutenir les établissements dans l'offre de vaccination pour les personnes qui ne sont pas protégées contre cette maladie. Nous vous invitons à communiquer avec votre établissement de santé afin de connaître la marche à suivre pour participer à la vaccination et à protéger le public.

Le [Protocole d'immunisation du Québec](#) (PIQ) prescrit les grands paramètres à suivre pour la vaccination de masse afin de s'assurer de la conformité et de la sécurité des opérations.

L'OTPO continuera de transmettre aux membres toute information transmise par le ministère de la Santé et des Services sociaux à ce sujet.

APPEL À LA VIGILANCE ET À LA PRÉVENTION

Comme professionnel(le) de la santé, il est important que vous restiez vigilant(e) à tout cas suspect de rougeole.

Si vous soupçonnez un cas de rougeole, la santé publique vous recommande de :

- Appliquer rapidement les mesures de prévention et de contrôle des infections;
- Suivre les [directives du ministère de la Santé et des Services sociaux](#);
- Déclarer tout cas suspect de rougeole par téléphone en communiquant avec [la direction de la santé publique concernée](#), qui vous donnera les directives pour la suite.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter les outils suivants:

- L'affiche [Alerte! Rougeole!](#)
- La [Fiche technique pour la gestion des cas et contacts de rougeole](#)
- La page web [Rougeole – professionnels de la santé – MSSS \(gouv.qc.ca\)](#)